



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE :

Des organisations non gouvernementales, organisées en consortium, à savoir les ONGs « ADS-Bénin », « Terre Nouvelle-Bénin », « Génération Bleu Vert-Bénin », « Shelter for Children-Togo » et « Videsees-Togo », dont le siège est établi à Cotonou Bénin
Représentées par M. **Adébiyi Alban KOLAWOLÉ** et agissant comme coordonnateur

Ci-après dénommé « Le Consortium »,

ET

L'association UNIGAIA la fabrique des solutions collectives dont le siège est situé au 16 rue Denfert Rochereau, 33220 Sainte Foy la Grande – Gironde, France
Représentée par Serge BROCH, président de l'Association UNIGAIA

Ci-après dénommée « UNIGAIA »

PREAMBULE

Le Consortium et UNIGAIA ont décidé d'unir leurs efforts pour lancer une campagne de sensibilisation et de solidarité internationale pour organiser une collecte de dons en vue de l'acquisition de purificateurs individuels et collectifs d'eau de boisson destinés à lutter contre la prolifération des maladies hydriques et diarrhéiques qui sévissent chaque année parmi les enfants de bas âge au Bénin et au Togo.

Le Consortium : il œuvre dans le cadre de la réalisation des objectifs du développement durable en focalisant particulièrement son énergie sur deux cibles déterminantes que sont l'ODD6 « Eau propre et assainissement » et l'ODD3 « Santé et bien-être »

La problématique sanitaire à laquelle le Consortium s'est trouvé confrontée, sous son statut associatif et social au service des populations vulnérables, est celle des maladies hydriques et diarrhéiques qui tuent chaque jour des dizaines de nourrissons et d'enfants de moins de cinq ans à cause de l'eau insalubre, notamment dans les zones rurales au Bénin et au Togo.

Le grave danger de la déshydratation provoquée par l'absorption d'une eau sale, souvent de surface, emporte chaque jour 500 enfants en Afrique de l'Ouest. Cette situation intolérable a amené le Consortium à solliciter le concours de l'Association française UNIGAIA spécialiste de l'hydratation des personnes défavorisées en vue d'assister le Consortium dans la recherche de solutions appropriées permettant de réduire l'impact des maladies diarrhéiques et sauver les vies d'enfants très exposés aux risques de maladies hydriques.

L'association Unigaia : elle participe, dans le cadre de l'Agenda 2030, aux objectifs du développement durables en ciblant notamment « la santé et le bien-être de tous » ainsi que « le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation ». En partenariat avec des sociétés



spécialistes du traitement de l'eau et un collège de partenaires scientifiques, Unigaia s'est donnée comme mission de lutter contre la déshydratation des personnes fragiles, notamment les enfants défavorisés et les personnes âgées qui ont perdu la sensation de la soif.

Unigaia est une application opérationnelle intégrée au système de haute technologie de purification de l'eau de boisson développé par la société Coswatech International sur les différents paramètres de l'eau (pureté, minéralité, alcalinité, énergie, avec possibles ajouts de protéines, vitamines, oligo-éléments) pour en faire une eau de qualité thérapeutique.

L'association Unigaia offre un vaste panel de solutions, de la filtration la plus simple, sans énergie à des solutions de purification maximale grâce à l'osmose inverse. La large connaissance de tous les aspects du traitement de l'eau permet à Unigaia de satisfaire toutes les demandes tant au niveau de la qualité que du coût.

Le projet « Gaïa l'eau d'Afrique », ainsi intitulé, est porté par le Consortium sous l'impulsion et la responsabilité de Unigaia qui ouvre sur deux types de solutions – l'une individuelle, l'autre collective - pour mettre la qualité de l'eau et de l'hydratation au centre des préoccupations de la lutte contre les maladies hydriques et diarrhéiques.

La Solution individuelle consiste en l'acquisition fontaines de purification destinées à équiper des écoles et les établissements de soins en manque d'eau propre. Elles sont connectées au réseau ou utilisées par gravitation sans l'électricité

La Solution collective consiste en l'acquisition de micro-unités de production et de résilience alimentaires (MUPRA) ou de fontaines Elite2+ (voir annexe 3), destinées à équiper les quartiers urbains et les arrondissements ruraux en unités MUPRA connectées au réseau ou à des sources d'eau.

L'opération de crowdfunding qui sera organisée sur la plateforme HelloAsso par Unigaia, en sa qualité d'association française, se fera en deux phases :

Première phase : collecte de fonds pour l'acquisition de purificateurs individuels destinés aux écoles et aux établissements de santé en manque d'eau propre

Deuxième phase : collecte de fonds pour l'acquisition de micro-unités de production d'eau de boisson destinées aux populations des quartiers urbains et arrondissements ruraux en manque d'eau propre

ARTICLE 1. DENOMINATION DU PROJET

Le projet, objet de la présente convention, porte la dénomination de « **Gaïa l'eau d'Afrique** » par référence à l'eau personnalisée qui sera produite localement à partir de diverses sources d'eau.

ARTICLE 2. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de mise en œuvre du projet « Gaïa l'eau d'Afrique » dans le cadre d'un partenariat associatif stratégique qui vise essentiellement l'organisation d'opérations de financement participatif, par la collecte



de dons nécessaires à l'acquisition de purificateurs d'eau de boisson adaptés aux besoins des structures et des populations concernées au Bénin et au Togo

ARTICLE 3. ENGAGEMENT DE UNIGAIA

Unigaia apporte son soutien à la réalisation complète du projet « Gaïa l'eau d'Afrique » par :

- La recherche des solutions techniques les plus performantes et à moindre coûts en matière de traitement et de purification de l'eau de boisson ;
- La formation des personnels chargés de déployer les purificateurs au niveau de tous les bénéficiaires (fourniture de la documentation technique et des pièces de rechanges)
- La conduite de l'opération crowdfunding avec la plateforme helloasso pour collecter des fonds nécessaires à l'acquisition des fontaines de purification de type individuel et collectif
- L'organisation de la logistique pour l'acheminement des purificateurs vers le Benin et le Togo selon un programme périodique arrêté conjointement avec le Consortium (livraisons mensuelles de purificateurs suivant les dons collectés)
- Le suivi en relation avec le Consortium du déploiement et du bon fonctionnement des fontaines de purification qui seront livrées aux bénéficiaires.
- Unigaia étudiera l'intégration d'accessoires utiles dans le projet, à savoir les gourdes pour les enfants et les bonbonnes pour les familles, afin d'améliorer les mesures d'hygiène entourant les purificateurs livrés.

ARTICLE 4. ENGAGEMENT DU CONSORTIUM

Le Consortium s'engage à mobiliser tous les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre du projet dans les meilleures conditions possibles. Le Consortium s'emploiera à :

- Identifier, recenser et informer les structures (écoles, dispensaires) et les populations (quartiers urbains, arrondissements ruraux) bénéficiaires de la dotation de purificateurs de type individuel et/ou collectif
- Établir des monographies détaillées sur les sites devant accueillir les différents types de purificateurs, en précisant les populations bénéficiaires, les sources d'eau, l'alimentation électrique et autres informations utiles pour l'installation des purificateurs
- Organiser et à effectuer le suivi du déploiement des purificateurs à travers les structures bénéficiaires de la donation. Le consortium veillera à responsabiliser les bénéficiaires sur l'entretien et la bonne marche des purificateurs

En outre, le consortium se charge de :

- Mettre en place un dispositif relationnel auprès des institutions, des structures et des populations afin de faciliter la mise en œuvre du projet
- Intervenir auprès de l'administration fiscale et douanière du Bénin et/ou du Togo pour bénéficier des exonérations consenties notamment aux actions humanitaires
- Mettre à la disposition de Unigaia toutes informations jugées utiles et nécessaires à la bonne conduite des opérations dont elle a la charge.

ARTICLE 5. CONSISTANCE DU PROJET



Le projet « Gaïa l'eau d'Afrique » se décompose en deux solutions dont les détails sont présentés en **annexe 2** :

1) **La solution individuelle.** Elle porte sur l'acquisition de plusieurs modèles de purificateurs de type « gravitation », « ultrafiltration » et « osmose inverse » (voir modèles en annexe 3). L'opération intitulée « *une école, une fontaine* » et « *un dispensaire, une fontaine* » consiste en la dotation des deux pays de 2200 purificateurs, répartis ainsi :

- Bénin : 1000 purificateurs pour les écoles (type gravitation et ultrafiltration) et 100 purificateurs pour les établissements de santé (type osmose inverse)
- Togo : 1000 purificateurs pour les écoles (type gravitation et ultrafiltration) et 100 purificateurs pour les établissements de santé (type osmose inverse)

Le coût global de l'opération (hors taxes et droits de douanes) : **100 000 €**

2) **La solution collective.** Elle porte sur l'acquisition de micro-unités de production et de résilience alimentaire (voir annexe 4) ou sur la fontaine collective Elite2+ (100 LH). L'opération consiste à doter des quartiers urbains et arrondissements ruraux en manque d'eau propre de fontaines collectives, réparties entre :

- Le Bénin : 20 fontaines type Elite 2+
- Le Togo : 18 fontaines type Elite 2+

Le coût de l'opération : **50 000 €** (hors taxes et droits de douanes)

ARTICLE 6. CONCERTATION ET ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

Le consortium et Unigaia s'accordent à mobiliser tous les moyens en leur possession et faire appel à toute aide et contribution extérieure pour mener à bien la réalisation du projet « Gaïa l'eau d'Afrique »

La concertation autour de la conduite des opérations helloasso et la mise en œuvre de mesures d'accompagnement du projet doivent être privilégiées par les deux parties. A ce titre, Le consortium et Unigaia désigneront, chacun de son côté, un représentant qui assurera les tâches de coordination du projet (voir annexe 4 pour les désignations).

ARTICLE 7. STRATEGIE DE COMMUNICATION

Le Consortium et Unigaia, chacun en ce qui le concerne, mettront en place une stratégie de communication et d'information pour accompagner les opérations de collectes de fonds à entreprendre avec la plateforme helloasso.

Le Consortium lancera une campagne de promotion du projet sur tous les supports (notamment via les réseaux sociaux) en direction des diasporas béninoise et togolaise particulièrement ainsi que vers les associations, les fondations et les organisations internationales d'entraide à caractère humanitaire.

Unigaia s'engage à déployer une stratégie de communication en direction des bailleurs de fonds, des organisations internationales de solidarités et à caractère humanitaire, les associations françaises d'entraide pour l'Afrique et autres organismes spécialisés et de soutien au développement en Afrique pour l'accès à l'eau et à la bonne santé.



ARTICLE 8. LANCEMENT DES OPERATIONS HELLOASSO

1) OPERATION FONTAINES INDIVIDUELLES

L'opération « une école, une fontaine » et « un dispensaire, une fontaine » sera lancée la première semaine de septembre 2022 et elle s'étalera sur une durée de 365 jours.

2) OPERATION FONTAINES COLLECTIVES

L'opération « micro-unités de production et de résilience alimentaire – MUPRA » sera lancée la première semaine du mois de décembre 2022 et elle s'étalera sur une durée de 365 jours.

ARTICLE 9. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention couvre une durée de deux (02) années et trois (03) mois à compter du lancement de la première opération de crowdfunding fixée en septembre 2022

ARTICLE 10. ENTREE EN VIGUEUR

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature.

La convention de partenariat est signée par les deux parties en quatre (04) exemplaires originaux.



Fait, à Cotonou, Bénin
Le 14 Juillet 2022

Pour le Consortium,
Alban Gaspard Kolawolé BALOGOUN
Coordonnateur

(Cachet)

Fait à Sainte Foy la Grande (France)
Le 14 juillet 2022

Pour UNIGAIA
Serge BROCH
Président

(cachet)



ANNEXES

ANNEXE 1

Le consortium des Organisations non gouvernementales

- 1. ONG ACTION, DEVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ (ADS-BÉNIN),**
Siège Social : Tanguiéta (Atacora), Bénin
Enregistrée sous le n° 043/MISP/DC/SGM/DAIC/SAAP-ASSOC/SA TRI POSTAL
TANGUIETA BP : Tanguiéta 61
E-mail : adsbenin18@yahoo.com – Téléphone : +229 96328160
- 2. ONG TERRE NOUVELLE**
Siège Social : Sèmè-Kpodji, Abomey-Calavi, Bénin
Enregistrée sous 2022/N0 002/MISP/DC/SGM/DAIC/SAAP-ASSOC/SA Publiée au
Journal Officiel du Bénin, N°07 du 1er Avril 2022
E-mail : contact2019terrenouvelle@gmail.com - Tél : +229 90937965 / 65898480
- 3. ONG GENERATION BLEU VERT**
Siege : Cotonou/ Houeyiho Tanou /Carré 1102 – Bénin
Enregistrement :2019/2686/DEP-LIT/SG/SAG-Assoc Journal officiel N°24 du 15
Décembre 2019
E-mail : generationbleuvert@gmail.com - Téléphone : (+229) 97762687-96600313-
96641190
- 4. ONG Shelter for Children**
Siège social : Agoè-téléssou Lomé – Togo



Enregistrement : TDCL - DLPAP – DDCA immatriculée sous le N° 0403

E-mail : shelter4children@gmail.com - Téléphone : +228 92 16 84 24

5. ONG VIDESEE - TOGO

BP 261 Sokodé-TOGO

VIDESEE est reconnue officiellement sous le récépissé N°10 51/MATDC-SG-DLPAP-DOCA du 23 octobre 2012

E-mail: v_idesee.togo@yahoo.fr - Tél : (228) 99424570 / 93106340 /24 45 02 56

Le partenaire UNIGAIA France

6. ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE SCIC-SAS UNIGAIA , LA FABRIQUE DE SOLUTIONS COLLECTIVES

Siège social : 16 rue Denfert Rochereau, 33220 Sainte Foy la Grande -

Immatriculation au RCS, numéro 790 127 740 R.C.S. Libourne,

contact@coswatech.eu - + 33 6 21 43 50 32

ANNEXE 2

La consistance du Projet 1 HelloAsso

a) Solution individuelle : acquisition de fontaines de purification (Voir l'annexe 4)

- L'opération « *une école, une fontaine* » et « *un dispensaire, une fontaine* » se résume à l'acquisition de :
 - **1000 fontaines pour les écoles du Bénin**
 - **1000 fontaines pour les écoles du Togo**
 - **100 fontaines pour les établissements de santé du Bénin**
 - **100 fontaines pour les établissements de santé du Togo.**

- Le coût global de l'opération s'élève à **100 000 €** (hors taxes et droits de douanes)

- Les arrondissements bénéficiaires :

BENIN			TOGO		
Arrondissements	Nb d'écoles	Nb de dispensaires	Arrondissements	Nb d'écoles	Nb de dispensaires
Cotiakou	17	04	Savanes	500	35



Taiacou	15	01	KARA	100	15
N'Dahonta	15	01	Centrale	100	15
Tanongou	10	01	Plateaux	100	15
Tanguieta	29	03	Maritime	100	15
			Golfe- Lomé	100	15
TOTAL	(86)	(10)		1000	110

La consistance du Projet 2 HelloAsso

a) Solution icollective : acquisition de micro-unités de production et de résilience alimentaire (mupra) ou fontaines Elite 2+

- L'opération MUPRA consiste à doter les quartiers urbains et arrondissements ruraux de
 - **20 fontaines type Elite II+ pour le Bénin**
 - **18 fontaines type Elite II+ pour le Togo**
- Le coût global de l'opération s'élève à **50 000 €** (hors taxes et droits de douanes)
- **Arrondissements Bénéficiaires au Bénin :**

Département	Commune	Arrondissement	Village
Atlantique	Abomey calavi	Akassato	
		Hèvie	Zoungo, sogan
		Calavi	
		Ouedo	
L'Ouémé	Porto-novo		
	Adjohoun	azowlisè	Gbada

- **Arrondissements Bénéficiaires au Togo :**

QUARTIERS URBAINS

	TCHALO	KPANGALAM	TCHAKPALADE	TOTAL
SOKODE	<ul style="list-style-type: none"> • Population : 9260 • Fontaines : 3 	<ul style="list-style-type: none"> • Population : 42733 • Fontaines : 7 	<ul style="list-style-type: none"> • Population : 2823 • Fontaines : 3 	<ul style="list-style-type: none"> • Population : 54.816 • Fontaines: 13



--	--	--	--	--

ARRONDISSEMENTS RURAUX

	KPEKPELADA	ALEHERIDE	WASSARABOU	TOTAL
REGIONS DEPARTEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Population : 2149 • Nb de fontaines : 1 	<ul style="list-style-type: none"> • Population : 11341 • Nb de fontaines : 2 	<ul style="list-style-type: none"> • Population : 3622 • Nb de fontaines : 2 	<ul style="list-style-type: none"> • Population : 17112 • Nb de fontaines : 5

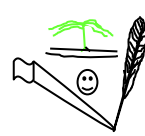
ANNEXE 3

**a) Fontaines individuelles de production d'eau de boisson
(Gravitation, ultrafiltration et osmose inverse)**

Les **purificateurs d'eau par gravité** (capacité de 10 à 20 litres) non électriques haut de gamme qui utilisent la force de gravité naturelle pour éliminer les impuretés en suspension, les bactéries et les kystes afin de rendre votre eau potable pure. Cela éradique le problème croissant de l'eau contaminée dans les zones rurales

Les purificateurs d'eau UV (débit 60L/h) utilisent une lampe UV haute puissance de 11W pour exploiter la puissance des UV afin de désinfecter l'eau et de la débarrasser des bactéries et virus mortels. Il convient à l'épuration de l'eau du robinet et de l'eau municipale.

Les purificateurs à osmose inverse (débit 60L/h): L'eau que vous recevez du robinet par municipalité ou puits de forage peut contenir des bactéries et des virus ainsi que des impuretés dissoutes. L'osmose inverse élimine non seulement les bactéries et les virus mais également les impuretés dissoutes ce qui la rend totalement pure



**Fontaines
de purification et
de production
d'eau de boisson**

b) Fontaine collective Elite 2+

Doté d'un purificateur d'eau avancé Elite 2+ avec processus de purification RO+UV+UF+TDS Control pour rendre l'eau 100% pure. Équipé de la technologie Mineral RO il retient les minéraux naturels essentiels dans l'eau purifiée, ce qui la rend saine et riche en minéraux. La capacité de purification de 100L/h le rend idéal pour les établissements de santé, les établissements industriels et commerciaux, les quartiers urbains et les arrondissements ruraux dépourvus d'eau propre. Elite 2+ convient à la purification de l'eau saumâtre, de l'eau du robinet, de l'approvisionnement en eau des municipalités.

FONTAINE COLLECTIVE Elite II+

PURIFICATION II

PURIFICATION I

Entrée d'eau

- 2 filtres à sédiments
+
1 filtre à charbon actif



Un niveau de purification supérieur
aux normes gouvernementales

5 NIVEAUX DE PURIFICATION



- a – Filtre à sédiments
- b - Ultra filtration
- c - Osmose inverse
- d - Charbon actif
- e - Ultra Violets
- + système anti calcaire

ANNEXE 4

L'Équipe chargée du Projet

A. CONSORTIUM DES ONG BENIN - TOGO

- 1) **BONI Gwladys Yéloiga**, Présidente de l'ONG Action, Développement et Solidarité (ADS) - Bénin
- 2) **TETE sewa Jean Paul**, Directeur Exécutif de l'ONG Génération Bleu Verts – Bénin
- 3) **Adébiyi Alban KOLAWOLÉ**, Secrétaire Général de l'ONG Terre Nouvelle – Bénin,
[Coordonnateur du projet](#)



4) **Moussa Saibou**, Responsable de VIDESEE (Volontaires pour les Initiatives de Développement Économique, Social, Éducatif et Environnement – Togo
[Coordonnateur adjoint](#)

5) **Atarace Mathias AKLAGBA** président de l'ONG Shelter for children - Togo

B. REPRESENTANT DE UNIGAIA -FRANCE

6) **Malek ZITOUNI**, responsable développement Afrique, [coordonnateur du projet](#)
